



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2023-83

Séance du lundi 11 décembre 2023

Date de convocation : 7 décembre 2023

Président de séance : Vanessa BRUNO - Secrétaire de séance : Philippe ABRAHAMI

Nombre de conseillers : 19 Votants : 18 Présents : 13

Présents : Vanessa BRUNO, Philippe ABRAHAMI, Karine BOLUKTAS, Claire RIGAL, Michel BODOY, Alice EGMAN, Jean-Pierre GAILLARD, Patrick MAGNIN, Elisabeth MANIGLIER, Fabrice ROUSSEAU, Jean-Claude SECCHI, Sophie THIMONIER et Katayoun VACHERON.

Excusés : Michel MADAR (donne pouvoir à Patrick MAGNIN), Florian LOMBARDO (donne pouvoir à Elisabeth MANIGLIER), Sophie COULIN (donne pouvoir à Alice EGMAN), Stéphanie PLAUZET (donne pouvoir à Karine BOLUKTAS) et Marc-Olivier SUBLET (donne pouvoir à Vanessa BRUNO)

Absent : Jean-François NORE.

Tarifs communaux 2024

Rapporteur : Madame Karine BOLUKTAS

Il est rappelé au conseil municipal sa délibération n°2023-59 du 04 septembre dernier fixant les tarifs communaux. Il est proposé une évolution de certains tarifs (boucles d'amarrage, occupation de la voirie et redevances d'occupation du domaine public) et l'ajout d'un forfait d'accès aux réseaux, dans le cadre d'un tournage, et d'un tarif pour un badge d'accès à La Veyrière (en cas de perte du badge mis à disposition par la commune).

Après en avoir délibéré, et 17 voix pour et une voix contre, le conseil municipal :

- **Fixe** les tarifs communaux, à compter du 1^{er} janvier 2024, tels qu'ils figurent aux tableaux annexés à la présente.

Le secrétaire de séance,
Philippe ABRAHAMI

Fait à Veyrier-du-Lac, le 14 décembre 2023

Le Maire,
Vanessa BRUNO





GUIDE DES TARIFS COMMUNAUX

BOUCLES D'AMARRAGE			
		HT	TTC(20%)
SAISON			
Barques, pédalos, voiliers < 5m		270,00 €	324,00 €
Bateaux à moteur de 10 à 50 CV		372,00 €	447,00 €
Bateaux à moteur de 51 à 100 cv et voilier > 5 m		497,00 €	596,00 €
Bateaux de 101 à 200 CV		745,00 €	894,00 €
Bateaux plus de 200 CV		993,00 €	1 192,00 €
SEMAINE			
Embarcation voile ou moteur jusqu'à 100 CV		160,00 €	192,00 €
Embarcation moteur supérieur à 100 CV		240,00 €	288,00 €
OCCUPATION ILLEGALE			
Amarrage illégal boucle par jour		175,00 €	210,00 €

MATERIEL D'ANIMATION			
MATERIEL D'ANIMATION par tranche de 24 heures			
Podium ou Tente avec montage pour les tentes (sauf 3x3)			
	Associations veyrolaines ou d'intérêt Général	Veyrolains	Extérieurs
Tente pliante (parapluie) 3x3 + bâches de côtés sans transport	Gratuit	80 €	100 €
Tente 4x3 + bâches de côtés	20 €	300 €	400 €
Tente 5x5 + bâches de côtés	30 €	400 €	500 €
Grand podium de scène 5x5 (hauteur maxi 1,50 m)	30 €	300 €	400 €
Petit podium de scène 5x5 (hauteur maxi 0,20 m)	20 €	250 €	350 €
Table : Plateau (2,50x0,75m) 8 personnes + 2 tréteaux sans transport	Gratuit	5 €	8 €
Bancs (x2) sans transport	Gratuit	2 €	3 €
Prêt sono portable (24h) Association veyrolaine uniquement ou intérêt général	Gratuit		

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le 28/12/2023

ID : 074-217402999-20231211-2023_83-DE

S²LO

Occupation de la voirie et des trottoirs	
De un à 14 jours / par m2 / par jour	0,50 €
De 15 à 60 jours / par m2 / par jour	1,00 €
de 61 à 180 jours / par m2 / par jour	1,50 €
Mètre occupé par an par la SIBRA pour implantation Vélonécyc (tarif commun appliqué par toutes les communes du GA)	1€ /m occupé/an
Stationnement d'un taxi, redevance annuelle	190 €
Occupation d'une place de stationnement public, par jour, en période et en zone de stationnement payant	21 €
PARKING	
Mois d'occupation d'un box au parking des Epéles	79,50 €
BADGE DU QUAI DOYEN	
Mise à disposition d'un badge pour les riverains	85 €
BADGE DU COMPLEXE DE LA VEYRIERE	
Mise à disposition d'un badge pour les associations	30 €
FORFAIT ACCES RESEAUX par jour	30 €

REDEVANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Droit de place, par demi-journée (vente ambulante, marchés)	3,00 €
Droit de place ponctuel : food-truck, marché, vente ponctuelle (par mètre linéaire)	
Droit de place pour une fréquentation hebdomadaire sur une durée minimum d'un trimestre (par mètre linéaire)	2,00 €
Droit de place pour une fréquentation hebdomadaire sur une durée minimum d'un trimestre (par mètre linéaire) - Zone Lac	3,00 €
Poids du véhicule inférieur à 3,5 t, droit de place par demi journée, largeur maximum 3 mètres	
Poids du véhicule compris entre 3,5 T et 10 T vente ambulante	150 €
Occupation pour activité commerciale	
Matinée d'occupation pour un cours à vocation ludique, sportive, culturelle (limité à 40 m²) - Plage de la Brune, Le Plant, la Ravoiré	20 €
Journée d'occupation à vocation ludique, sportive, culturelle...(limité à 100 m²) - Le Plant, la Ravoiré	30 €
Occupation de la plage publique de la Brune (pontons et moitié sud de la plage) et du Plant pour cours de natation, tarif par demi- journée	5 €
Occupation du quai Doyen par une association veyrolaine, mètre linéaire	1 €
Occupation du quai Doyen pour une activité commerciale et associations extérieures à la commune, mètre linéaire	10 €
Terrasses de bars, restaurants... par m² pour la saison estivale	63 €
Terrasses de bars, restaurants bord de lac par m² pour la saison estivale	95 €

PRESTATIONS EN REGIE / MAIN D'ŒUVRE (assurées par la commune)	
L'heure agent catégorie C	56 €
L'heure, en dehors des horaires de travail, catégorie C	64 €
L'heure agent cat A et B	68 €
L'heure, en dehors des horaires de travail, catégorie A et B	78 €

Mise à disposition de matériels techniques à l'occasion d'interventions	
Petit matériel portatif (par heure)	8 €
Utilisation d'une voiture utilitaire et camionnette (forfait) avec chauffeur obligatoire (coût horaire de l'agent ci-dessus à ajouter)	25 €

CARTES DE STATIONNEMENT Véhicules Légers du 1er mai au 15 septembre	
Veyrolains, adhérents clubs sportifs situés en zone payante, amodiataires des boucles	80 €
Carte pour 2 véhicules immatriculés à la même adresse (même foyer)	120 €
Personnes travaillant dans les établissements recevant du public en zone touristique	40 €

CIMETIERE	
Catégorie 1: 30 ans	800 €
Pleine terre - Caveau	500 €
Urne	800 €
Concession équipée de caveau , (repris par la Mairie)	1 600 €
Concession double	2 650 €
Concession + caveau simple	4 050 €
Concession + caveau double	
Catégorie 2 : temporaires	
Classe 1 : 15 ans	
Pleine terre - Caveau	400 €
Urne	250 €
Classe 2 : 6 ans	
Urne (40x40x40 cm)	100 €
Renouvellement concession 50 ans	1 400 €
Caveau Prouisoire	
Par mois	80 €
Vacation police municipale	20 €

PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS	
Document fourni par l'administré : page A4	0,30 €
Document fourni par l'administré : page A3	0,50 €

SPA	
Intervention (chiens et chats)	200 €

TARIFS HORODATEURS ET FORFAIT POST-STATIONNEMENT DE 9H A 19H du 1er mai au 15 septembre	
minimum de perception 0,70 €	0,70 €
jusqu'à 1 heure de stationnement	2,10 €
jusqu'à 2 heures de stationnement	4,20 €
jusqu'à 3 heures de stationnement	6,30 €
jusqu'à 4 heures de stationnement	8,40 €
jusqu'à 5 heures de stationnement	10,50 €
jusqu'à 6 heures de stationnement	12,60 €
jusqu'à 7 heures de stationnement	14,70 €
jusqu'à 8 heures de stationnement	16,80 €
durée de plus de 8 heures de stationnement	40 €
Forfait Post-Stationnement	40 €

SALLES / UTILISATION REGULIERE

Tarif mensuel pour les associations,
Utilisation des locaux au moins 1 fois par mois et faisant l'objet d'une convention.

Tiers/Salles	Polyvalente	Sports	Réunion	Musique
Associations veyrolaines (2 fois par semaine maximum, par association, toutes salles confondues) +Centre d'animation de Menthon	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations non veyrolaines (2 fois par semaine maximum, par association, toutes salles confondues)	110 €	85 €	65 €	65 €

Tarif annuel pour les associations non veyrolaines
Utilisation des locaux au moins 1 fois par mois, au moins tous les mois de septembre à juin, faisant l'objet d'une convention.

Tiers/Salles	Polyvalente	Sports	Réunion	Musique
Occupation régulière	880 €	660 €	440 €	440 €

SALLES UTILISATION OCCASIONNELLE

SALLE DE REUNION COMPLEXE LA VEYRIERE- capacité maximale : 35 personnes assises						
	PARTICULIERS		ASSOCIATIONS LOI 1901		ACTIONS CARITATIVES	
	habitants de la commune	extérieurs	veyrolaines	extérieures	veyrolaines	extérieurs
Journée (lundi au dimanche)	65 €	80 €	Gratuit		Gratuit	
Demi-journée (8h 30 à 13h30 / 13h30 à 18h30)	45 €	55 €	Gratuit		Gratuit	
						veyrolaines et extérieurs
						110 €
						85 €

Occupation exceptionnelle de la salle de réunion par une profession libérale	
Tarif mensuel	550 €

SALLE DE SPORTS COMPLEXE LA VEYRIERE	
Occupation pour une activité payante (associations, professionnels...)	15 € / heure

SALLE DE MUSIQUE - capacité maximale : 25 personnes assises						
	PARTICULIERS		ASSOCIATIONS LOI 1901		ACTIONS CARITATIVES	
	habitants de la commune	extérieurs	veyrolaines	extérieures	veyrolaines	extérieurs
Journée (lundi au dimanche)	65 €	80 €	Gratuit		Gratuit	
Demi-journée (8h 30 à 13h30 / 13h30 à 18h30)	45 €	55 €	Gratuit		Gratuit	
						veyrolaines et extérieurs
						110 €
						85 €

SALLE POLYVALENTE * - capacité maximale : 150 personnes assises, 200 personnes debout						
	PARTICULIERS		ASSOCIATIONS LOI 1901		ACTIONS CARITATIVES	
	habitants de la commune	extérieurs	veyrolaines	extérieures	veyrolaines	extérieurs
Journée (lundi au vendredi) 8h à 24h	137 €		Gratuit	330 €	Gratuit	660 €
Demi-journée du lundi au vendredi (8h 30 à 13h30 / 13h30 à 23h00)	65 €		Gratuit	165 €	Gratuit	330 €
Samedi ou dimanche rangement inclus	165 €		Gratuit	330 €	Gratuit	660 €
Demi-journée supplémentaire accolée au vendredi	55 €		Gratuit	110 €	Gratuit	220 €
la Journée supplémentaire vendredi ou lundi	110 €		Gratuit	220 €	Gratuit	440 €

Les associations qui sont actives depuis plusieurs années dans leur participation à la vie de la commune peuvent bénéficier, sur autorisation, au maximum, de 3 gratuités annuelles (assemblées générales, etc ...)

OPTIONS - Tarif forfaitaire à la location	
LOCATION VAISSELLE (pour tous)	50,00 €
Tarif de remplacement des objets cassés, détériorés, manquants	
table	250,00 €
chaise	100,00 €
plat inox	20,00 €
assiette	5,00 €
couteau, cuillère, fourchette	4,00 €
corbeille à pain	5,00 €
carafe	5,00 €
verre, bol, tasse	3,00 €
chariot à débarasser	200,00 €
chariot de lavage	100,00 €
trace de cigarette au sol	20,00 €
Autres éléments : valeur à neuf de rachat au mois de l'inventaire	
Autre détérioration : facturation de la remise en état (coût du matériel et de la main d'œuvre)	

SALLE CONSULAIRE MAIRE* (réservé professionnels recevant des administrés sur la commune (expert...))	
Demi-journée du lundi au vendredi sauf mercredi matin seulement	110 €

* salle équipée en vidéoprojecteur